

NON-ACCÈS AUX DROITS AU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE MALADIE/ MATERNITÉ CAMIEG:

LA FNME-CGT OBTIENT GAIN DE CAUSE POUR 8 000 PENSIONNÉS DE RÉVERSION CONCERNÉS!

La FNME-CGT, en lien avec ses réseaux de proximité sociale et en réaction aux travaux et interpellations de notre délégation au CA de la CAMIEG, a mis en évidence une situation de non-accès aux droits au régime complémentaire maladie/maternité pour plusieurs milliers de pensionnés de réversion de notre régime spécial de Sécurité Sociale.

En effet, selon les derniers travaux réalisés en commun entre les deux organismes que sont la CAMIEG et la CNIEG, près de 8 000 pensionnés de réversion ne jouissaient pas, jusqu'à présent, du droit au régime complémentaire maladie/maternité, alors même que ce droit statutaire leur est ouvert et qu'un prélèvement obligatoire de cotisation sur leur pension est appliqué!

Dès qu'elle en a eu connaissance, la FNME-CCT a demandé qu'il soit mis en place un processus d'échange d'informations entre les 2 caisses, afin de permettre aux nouveaux ouvrant-droits de réversion, d'obtenir ces informations et ce, dès leur affiliation à la CNIEG.

Grâce à notre action, des travaux communs CNIEG/CAMIEG ont été réalisés et plusieurs évolutions ont été validées pour mise en œuvre :

- Amélioration concernant les courriers émis par la CNIEG (attribution de pension de réversion/notification) afin de renforcer l'accompagnement des bénéficiaires dans leurs démarches d'affiliation à la CAMIEG.
- La CAMIEG travaille également sur l'amélioration de ses courriers afin de favoriser le recours à leur droit à affiliation.







- La CAMIEG a simplifié le processus d'affi<mark>liatio</mark>n pour accélérer et faciliter la gestion des demandes avec l'espace dédié:
- https://www.camieg.fr/demarches/maffilier-avec-ou-sans-mes-proches
- https://www.camieg.fr/demarches/etre-pensionne-de-reversion-ou-orphelin
- Le flux mensuel de données informatiques CNIEG/CAMIEG va évoluer pour optimiser le partage des coordonnées (mail et téléphone), ceci afin de renforcer la capacité de contact en cas de besoin.

Cette collaboration rapprochée entre les deux organismes se fait dans un seul but commun:

 Guider au mieux les futurs bénéficiaires dans la connaissance de leurs droits et leur accompagnement dans les démarches à suivre.

L'égalité d'accès aux droits est un des principes fondateurs de la Sécurité sociale.

À LA FNME-CGT, CE DROIT NOUS Y TENONS, CE DROIT NOUS LE DÉFENDONS!

Montreuil, 17/06/2025



